

## PROJETS URBAINS EUROPEENS

Offre de services pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets urbains financés par les fonds structurels européens

### La dimension urbaine de la politique de cohésion

- **Investissements territoriaux intégrés et stratégies urbaines intégrées**

Pour la période 2014-2020, « au moins 5% des ressources du FEDER attribuées au niveau national au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » doivent être alloués aux actions intégrées en faveur du développement urbain durable » (art. 7 du règlement FEDER).

Au sein des programmes opérationnels régionaux, cette obligation a pris la forme d'**Investissements Territoriaux Intégrés** (ITI) ou d'**axes urbains** concentrés, dans certaines régions, sur la géographie prioritaire de la politique de la ville. Des appels à **stratégie urbaine intégrée** ont permis de sélectionner les villes et agglomérations susceptibles de bénéficier de ces financements au sein de chaque programme.

- **Actions innovatrices urbaines**

Afin de soutenir les démarches innovantes en milieu urbain, la Commission européenne a lancé l'Initiative « **Actions Innovatrices Urbaines** » permettant aux villes et agglomérations de tester des solutions nouvelles pour faire face à leurs défis. Le 1<sup>er</sup> appel à projets lancé par la Commission en décembre 2015 s'appuie sur 4 des thématiques de l'Agenda Urbain Européen : pauvreté urbaine; intégration des migrants et des réfugiés; transition énergétique; emplois et compétences dans l'économie locale.

Chaque projet peut bénéficier d'un financement maximum de 5 millions d'euros de FEDER.

- **Projets de coopération liés au développement urbain**

Sur la période 2014-2020, les programmes de coopération territoriale européenne (CTE) proposent des financements sur les thématiques de l'innovation, de la transition énergétique, des transports durables ou de la protection de l'environnement qui constituent autant d'enjeux pour le développement urbain durable. Ils offrent ainsi des opportunités aux autorités urbaines pour échanger des pratiques avec d'autres territoires européens, monter des projets communs via les **programmes INTERREG, URBACT...** Des appels à projets sont lancés régulièrement sur les différents espaces de coopération qui couvrent l'ensemble des régions françaises.

### Est-ce facile à mettre en œuvre ?

Pour concevoir et mettre en œuvre vos projets urbains dans le cadre des fonds européens, il est nécessaire de :

- ◇ Rassembler et piloter un partenariat constructif et justifier l'implication des différents membres
- ◇ Définir les modalités de fonctionnement du projet (gestion, animation, suivi, communication...)
- ◇ Identifier le changement que vous souhaitez atteindre, les objectifs et les résultats
- ◇ Mettre en place des indicateurs pour suivre les résultats et les réalisations de votre projet
- ◇ Etablir un plan de financement respectueux des règles communautaires
- ◇ Jongler avec les procédures et les règles d'éligibilité du FEDER
- ◇

***Même si l'appui financier de l'UE est attrayant, les procédures sont exigeantes et la concurrence importante lors des appels à projets !***

***Vous faire assister par un expert vous permet en amont de multiplier vos chances de sélection et en aval de faciliter le suivi et la réalisation de votre projet.***

## Un réseau de consultants spécialisés dans les politiques urbaines européennes

Créé en 2009, le réseau **Europe & Territoires Conseil** regroupe des consultants spécialisés dans la mise en œuvre des politiques européennes à impact territorial, tout particulièrement la politique de cohésion de l'Union européenne. Ils interviennent auprès des autorités de gestion des programmes européens dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et auprès de porteurs de projets territoriaux dans le développement de projets intégrés s'inscrivant dans les programmes européens. Plusieurs d'entre eux assurent, par ailleurs, une expertise dans le Réseau Urbain national mis en place par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Quelques références :

### ↳ Expertise dans les programmes européens

- ◇ Appui à l'élaboration et évaluation ex ante des Programmes Opérationnels FEDER-FSE 2014-2020 pour les régions Alsace, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon et Picardie
- ◇ AMO à l'élaboration de guides de procédures et de règles d'éligibilité, à la mise en place des Options de Coûts simplifiés (Région Ile-de-France)

### ↳ Expertise dans les approches territoriales

- ◇ Apport d'expertise au sein de la Cellule d'animation du Réseau Urbain National du CGET
- ◇ Montage de candidatures aux appels à projets urbains dans le cadre des PO FEDER (Communauté d'Agglomération Cités en Champagne)
- ◇ Elaboration de la stratégie territoriale de développement urbain durable intégré de la CIVIS (ITI et document de mise en œuvre dans le cadre du PO FEDER Réunion 2014-2020)
- ◇ Projets de coopération territoriale sur des thématiques urbaines (programmes I EVP-MED (Métropole de Nice) et POCTEFA (Ville de Tarbes))
- ◇ Projet FSE sur la déscolarisation (Ville de Perpignan)

## Une expertise au service de vos projets urbains

Nos consultants peuvent venir en appui dans toutes les étapes de conception et de mise en œuvre de votre projet :

- ◇ La constitution et l'animation du partenariat de votre projet
- ◇ La mise en place de démarches de benchmarking à l'échelle européenne
- ◇ L'élaboration de votre stratégie (définition des objectifs, des résultats, logique d'intervention) conformément aux exigences de la Commission, la définition des indicateurs, leur quantification
- ◇ Le montage d'un plan d'actions et de son plan de financement et des modalités de gouvernance dans le respect des règles d'éligibilité
- ◇ L'appui à la gestion de votre projet, une fois sélectionné
- ◇ L'évaluation de votre projet.

## Contacts spécifiques sur les approches urbaines

**ADT Consult** - Georges MERCIER  
adtconsult@gmail.com / 06 74 24 70 53  
GRENOBLE

**ASTER Europe Conseil** - Delphine PAUMELLE  
delphine.paumelle@orange.fr / 06.21.67.24.63  
BOURGES

**Eurêka 21**- Séverine BRESSAUD  
severine.bressaud@eureka21.eu / 01 53 19 06 47  
PARIS

**IGT-ITG** - Claire BARTHELEMY  
claire.barthelemy@igt-itg.eu / 09 52 38 37 65  
STRASBOURG

**SEDETIAM Conseil** - Estelle FLOIRAC  
e.floirac@sedetiam-conseil.fr / 06 62 60 31 37  
MONTPELLIER

Autres membres du réseau: Pascal CHAZAUD (CPC–Toulouse) / Mathieu SABOURIN (Teriteo–Montpellier) / Bruno PACHECO (BPC Europe–Perpignan)

### Europe & Territoires Conseil

Siège : 20 rue Hermès - 31 520 Toulouse-Ramonville (France) - Tel: 05 62 24 39 23  
Pour plus d'informations, consultez le site internet du réseau : [www.europe-territoires.eu](http://www.europe-territoires.eu)